



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 14 juillet 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601-30

Ce règlement amende le règlement de zonage 601 afin de modifier les limites des zones C-02 et H-01 ainsi que d'ajouter l'usage P202 - Centre de tri de matières recyclables (Écocentre).

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 21 août 2020, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site web de la municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À Val-David, ce 1^{er} septembre 2020.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet

Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint